

Projet de l'Accueil du Temps Libre à l'école Aurore 2015-2020

1) Introduction

Cela fait plus de 10 ans que l'école est dans le projet Clé et réfléchit sur ce que signifie accueillir des enfants en dehors des temps scolaires. Sur ces 5 années écoulées, l'équipe a continué à grandir mais surtout à se professionnaliser en suivant de manière intensive des formations individuelles ou ensemble à l'école. Toutes les 6 semaines, l'équipe s'est également réunie afin d'améliorer la qualité de l'accueil aux différents moments de la journée.

Pour évaluer et faire évoluer nos objectifs de travail dans le cadre du code de qualité de l'ONE, l'équipe a pris le temps de se réunir et de réfléchir dans un premier temps sur la motivation profonde de venir travailler à l'école Aurore. Ensuite une mise en lien avec le projet éducatif du P.O. a permis de voir les cohérences entre ce qui nous motivait chaque jour à travailler avec des enfants et les points du projet éducatif. L'étape suivante a été de redéfinir des nouveaux objectifs de travail en utilisant les articles proposés par le code de qualité de l'ONE et cela, en tenant compte des acquis et compétences développés ces 5 dernières années.

Actuellement, l'équipe ATL comporte 13 surveillants - éducateurs. Quatre personnes sont engagées par l'asbl « les amis de l'école Aurore », il y a un agent PTP et les 8 autres émanent de l'agence locale pour l'emploi (ALE). Parmi ces 8 dernières personnes, 7 sont stables depuis plusieurs années, une personne change chaque année.

2) Qui sont les enfants et les familles que nous accueillons ?

Notre école accueille une population de quartier et multiculturelle. Nous avons 23 nationalités différentes. Le niveau socio-économique des parents correspond aux différents types de quartiers proches de l'école : appartements, petites maisons unifamiliales et 3 cités sociales (la cité « Home familial », la cité « Iederzijnhuis » et la cité « Germinal »).

Les enfants qui participent à notre accueil du temps libre ont des parents qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un travail.

3) Que comptons-nous offrir aux enfants dans le cadre de notre milieu d'accueil ?

Pourquoi ces choix ?

Lors de la lecture du code de qualité, les accueillants ont relevé dans différents articles, des points de développements qu'ils désiraient développer et accentuer lors des prochaines années.

Art.3 . Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillante avec l'enfant.

Il nous semble important que chaque enfant puisse se sentir accueilli dans ses émotions, et que l'accueillant adopte l'attitude adéquate face à l'expression de celles-ci.

Mais comment continuer à renforcer cette écoute alors que les groupes de garderies sont composés de 15 à 40 élèves, et suivant l'âge des enfants ?

Art. 4. Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Si l'équipe a choisi cet article c'est que la confiance en soi et l'autonomie de l'enfant sont des points importants à prendre en compte. A travers les différentes activités, il est important pour chaque accueillant d'avoir ces 2 compétences en tête pour pouvoir les développer chez les enfants.

Art.5 Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

Depuis plusieurs années, l'équipe enseignante et l'équipe ATL ont réfléchi, ensemble, à favoriser la socialisation de l'enfant dans une vie de groupe. Ce travail doit être poursuivi car c'est un éternel recommencement à l'arrivée des nouveaux élèves dans l'école.

Art 6. Art. 6. Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

Une question se pose quant à cet article, c'est le rythme des enfants. L'équipe désire y réfléchir pour les années à venir.

Art. 8. Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.

Dans la continuité et au sujet des collations « santé » des enfants de maternelles, l'équipe souhaiterait mettre en place une collation « santé » pour le goûter.

Art. 16. Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.

Deux questions préoccupent l'équipe :

- Comment offrir une équipe stable aux enfants et à leurs parents alors que plus de sept personnes sont à tout moment convocables par « Actiris ». Et lors des remplacements du personnel absent pour raison de formation ou de santé, comment accueillir « l'intérimaire » ?

- Quelles informations à donner aux parents ? Comment créer un lien plus fort entre l'Association des Parents (A.P). et l'équipe ATL ?

4) Qu'est-ce que ces choix apportent en termes de qualité aux enfants et à leurs familles ?

Si les intervenants proposent aux enfants un cadre (règles, discipline) précis et des activités bien organisées, diversifiées et si l'enfant a bien compris ce cadre de la garderie et ses différentes activités proposées, il aura une attitude positive pendant ce temps d'accueil.

Ce principe admis, il est clair que les qualités visées par nos actions sont :

- ü un environnement serein ;
- ü des enfants détendus ;
- ü une équipe accueillante et à l'écoute des enfants ;
- ü une équipe gérant les conflits entre enfants ;

- ü **une organisation par groupes d'âges ;**
- ü **une recherche du suivi de l'enfant entre les différents intervenants ;**
- ü **des parents moins stressés ;**
- ü ...

5) Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du projet éducatif ?

- Garderie du matin de 7h30 à 8h25 :

- ü **Maternelle : Accueil dans le local de la garderie et au réfectoire.**

7h30 à 8h00 :

Un accueillant accueille les élèves. Les 2,5 à 5 ans sont accueillis à la garderie de 8h00 à 8h 25 :

Une puéricultrice accueille en classe les élèves de la classe d'accueil (2,5 - 3 ans)

Deux accueillants organisent des activités collectives pour les 2,5 - 4 ans: chants - histoires et jeux.

Un accueillant pour les 4 à 6 ans accueille les enfants sur la plaine de jeux de l'école.

- ü **Primaire : Accueil au réfectoire et ensuite sur la cour de récré.**

7h30 à 8h00 : Un accueillant propose des jeux de société et des jeux libres.

8h00 à 8h25 : Jeux libres sur la cour de récréation. La surveillance est assurée par les professeurs.

- Garderie du soir de 15h15 à 18h00 :

- ü **Maternelle : Accueil sur la plaine de jeux ou dans le local de la garderie et au réfectoire.**

15h15 - 15h45 : une puéricultrice et trois accueillants surveillent la plaine de jeux où sont rassemblés les élèves de maternelle ;

Projet de l'accueil du temps libre

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:03

Écrit par Administrateur site web

15h45 - 16h00 : par groupe d'âge (Acc-M1, M2 et M3), chaque ATL organise le goûter dans son lieu d'accueil (partie du réfectoire et local garderie)

16h00 - 17h15 : par groupe d'âge, trois accueillants proposent des activités aux enfants :

- coins jeux, blocs, puzzles, clips, magasin... ;
- petits vélos (25) sur la cour de récréation (soit libre, soit avec parcours) ;
- plaine de jeux ;
- activités plus créatives : coloriage,
- lecture d'histoires tous les jours en hiver ;
- ...

17h15 - 18h00 : Un accueillant reprend les élèves de maternelle et organise des activités.

ü Primaire :

15h30 - 16h00 : Un accueillant organise le goûter au réfectoire ;

Deux professeurs surveillent la cour de récréation : jeux libres.

16h00 - 17h00 : Etude pour les enfants de primaire restant au-delà de 16h30 à l'école.

17h00 - 18h00 : Un accueillant organise :

- des jeux libres sur la cour de récréation ;
- des jeux de sociétés sont proposés.

- Mercredi de 11h20 à 18h00

ü Maternelle :

De un à trois accueillants - suivant les heures et le nombre d'enfants :

Projet de l'accueil du temps libre

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:03

Écrit par Administrateur site web

- pique-nique et sieste pour les élèves des classes d'accueil et M1 (12h30 à 15h) ;
- atelier cuisine ;
- jeux libres sur la plaine de jeux ;
- activités sportives : petits vélos (libre ou circuit) ;
- activités créatives : coloriage, bricolage...
- activités ludiques : parachute, marionnettes ;
- sorties au parc ;
- ...

ü Primaire :

Un à deux accueillants - suivant les heures et le nombre d'enfants :

- pique-nique ;
- jeux libres sur la cour ;
- activités ludiques : jeux de société, jeux en groupes...
- activités sportives : ping-pong, hockey et football ;
- activités créatives : coloriage, bricolage, théâtre ;
- atelier cuisine ;
- ...

Les activités sont proposées aux enfants. Ils peuvent choisir. Le mercredi, cela se fait sous forme de proposition surtout pour les 7-12. Il y a des temps de jeux libres sur la cour. Le soir, lorsqu'ils sont à l'intérieur plusieurs tables de jeux sont à leur disposition, si c'est à l'extérieur, les jeux sont plus libres.

6) Quelles sont les ressources disponibles ou à obtenir pour mener à bien nos objectifs ?

Afin d'être plus efficace sur le terrain, l'équipe ATL a décidé de travailler avec un tableau organisationnel. Celui-ci permet de définir les objectifs de travail et de planifier les actions à mettre en œuvre. Ces réunions qui durent 15 à 20 minutes auront lieu le lundi et cela toutes les deux semaines. De ces actions découleront des réunions avec une partie de l'équipe en fonction des objectifs à travailler.

L'école a développé une politique de formation pour l'équipe ATL. Une personne de l'équipe a la responsabilité de veiller à ce que tout nouvel accueillant acquière si nécessaire la formation de base « accueillante de la petite enfance » et que les autres puissent être inscrits à des formations selon des compétences à développer pour elle ou pour le projet.

Tous les deux ans, l'équipe choisit un thème de formation qu'elle voudrait développer en équipe. Les autres écoles sont invitées à participer afin d'enrichir les échanges lors de cette formation.

Un temps d'évaluation du projet professionnel de chacun est prévu pendant le 3^e trimestre de l'année scolaire.

-

7) Quelles sont les contraintes ? Peut-on les lever ou non ?

Contraintes qui peuvent s'améliorer :

- la gestion, à différents niveaux, du matériel tels que cageots à tartines, cartables, manteaux...
- la gestion et la responsabilité du matériel « garderie ». Les armoires et un « kot matériel » existent, mais malgré cela le matériel n'est pas toujours géré et disparaît facilement.
- responsabiliser les enfants dans la gestion de leurs affaires et dans la gestion du matériel de garderie tels que les jeux.

Contraintes structurelles et difficiles à résoudre :

- Les locaux qui sont trop exigus aux « heures de pointe » 8h20-8h25 ; 15h15 - 16h.

- Un personnel peu stable, et donc se pose la question de la formation continue.

- Des accueillants « intérimaires » qui n'ont pas la qualification au départ, même si les personnes ont des compétences propres et sont prêtes à se former.

- Une difficulté à remplacer le personnel qui part en formation.

8) Quel plan d'actions sera mis en place pour renforcer les 6 objectifs prioritaires ?

Dans les 6 objectifs choisis par l'équipe, nous pourrions dire qu'il y a deux axes principaux de travail à mettre en chantier :

- pour chaque accueillant: continuer à développer des compétences d'accueil, d'écoute afin de développer auprès de chaque enfant des compétences d'autonomie, de confiance en soi, de communication en groupe...

- pour l'équipe ATL : réfléchir sur les rythmes des enfants, la stabilité de l'équipe, le lien avec les parents (A.P.), le gouter « santé »,...

- Section 1. Des principes psychopédagogiques.

Art.3 « Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant. »

Art. 4. Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Art.5 Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

Suite à une journée pédagogique en 2012-13, l'équipe éducative (enseignante et accueillante) a réfléchi au cadre disciplinaire et aux types de sanctions (positives et négatives). L'objectif de cette journée était la mise en place d'un cadre commun aux deux équipes. Cela a débouché sur la mise en place d'un code de bonne conduite affiché dans tous les lieux collectifs, les classes mais aussi dans les journaux de classe (primaire) ou farde avis pour les 3^{ème} maternelles. A cela s'ajoute une pyramide des sanctions et un tableau de félicitation.

Les élèves de l'école, via le conseil des élèves ont pu également exprimer la compréhension des règles du bon comportement par l'illustration des règles sous forme de panneaux routiers : obligation, attention et autorisation.

A cela, s'est ajoutée une réflexion sur le suivi des sanctions et récompenses. En effet, il est à constater que dans une organisation classique du temps de travail, les horaires des deux équipes (enseignant et ATL) ne font que se croiser. La direction a décidé de prolonger tous les horaires de l'équipe ATL afin de favoriser la communication entre les deux équipes. Ce temps supplémentaire permet à l'accueillant d'aller trouver le professeur de l'enfant ou tout simplement prendre le temps de discuter avec ce dernier avant d'aller en classe.

L'équipe ATL et un enseignant ont suivi ensemble une formation de deux jours pendant les vacances de juillet 2013 : « graines de médiateur » donnée par l'Université de Paix de Namur. Un autre enseignant a également suivi cette formation pendant l'année scolaire en formation continue.

ü Pistes d'amélioration à investiguer

Pour les années à venir, l'équipe ATL recherchera, en partant de situations vécues, à améliorer les points suivants :

- Renforcer l'utilisation des outils mis en place et oser prendre sa place d'accueillant auprès de l'équipe enseignante ;
- La gestion de conflits des enfants : appliquer les principes de « graine de médiateurs » et mettre en place des élèves médiateurs, par la formation de médiateur - élèves soit via des actions de classe soit via les temps de garderie du mercredi après-midi ;
- La participation de l'équipe entière ou d'accueillants à des formations permettant d'améliorer la communication avec les enfants : l'attitude à l'écouter, à accueillir ses émotions, à développer

l'autonomie et la confiance en soi

...

Afin de réaliser ces actions, l'équipe ATL se fixera des objectifs découlant des articles 3-4 et 5. De là découleront des actions concrètes et planifiées. Pour rappel, ces objectifs de travail et les actions à mettre en place seront discutés lors des réunions d'équipe du lundi matin toutes les deux semaines.

- Section 2. De l'organisation des activités et de la santé.

Art. 6 « Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants. »

Art. 8. Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.

ü Méthodes et actions mises en place

Depuis quelques années, chaque accueillant a un groupe défini d'enfants. Cela a permis à chacun de développer des attitudes à gérer un groupe d'enfants et à leur proposer des activités adaptées.

Pour le goûter « santé », il n'existe encore rien pendant les périodes de garderie, par contre pendant le temps scolaire, l'équipe maternelle et les P1/P2 ont mis en place la collation « santé ».

ü Pistes d'amélioration à investiguer

- Le rythme des activités proposées pendant la garderie. Le temps de la pleine de jeux, du goûter, des jeux libres, des activités animées par l'accueillant : quel équilibre...
- Le travail de l'accueillant en collaboration avec les autres accueillants. Mieux définir qui organise quoi et quand.
- réfléchir à la mise en place d'un goûter « santé ».

...

Comme pour la section 1, afin de réaliser ces actions, l'équipe ATL se fixera des objectifs découlant des articles 6 et 8. De là découleront des actions concrètes et planifiées. Pour rappel ces objectifs de travail et les actions à mettre en place seront discutés lors des réunions d'équipe du lundi matin toutes les deux semaines.

- Section 5 - Des relations du milieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement

Art. 16. Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.
--

ü Méthodes et actions mises en place

Depuis la mise en place du projet de l'équipe ATL, celui-ci est publiée dans le revue « Bienvenue à l'école Aurore ». Le projet se trouve dans la 2^{ème} partie de la revue et cela en continuité avec le projet éducatif du PO. Chaque année, cette revue est mise à jour et distribuée fin juin à tous les élèves de l'école qu'ils soient anciens ou nouveaux dans l'école.

De stabilité de l'équipe ATL : depuis 2013, on constate que l'équipe ATL s'est stabilisée fortement. Ce qui a rendu le personnel plus stable, sont les réunions d'équipe, les formations individuelles, la formation en équipe, mais aussi les rencontres individuelles avec la direction. Mais tout cela reste très fragile puisque chaque année 8 personnes risquent de devoir quitter l'école en cours d'année au vu de leur situation face au chômage ou qui dépendent du CPAS.

La politique de formation individuelle fait que chaque accueillant part entre 3 à 6 journées par an. Le remplacement se fait par une personne engagée sous statut « ALE » en fonction de qui est disponible. Cette personne travaillera toujours en équipe avec une personne ayant suffisamment d'expérience.

Le COPA permet à tous les intervenants de l'école, les associations extérieures comprises (Les Marmottons, l'Entrela, Créathéa, Graine de

Projet de l'accueil du temps libre

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 11:03

Écrit par Administrateur site web

sport...) de réfléchir ensemble sur le projet d'accueil hors du temps scolaire à l'école Aurore. Ce nouveau projet ATL 2015-2020 a été présenté lors du COPA de mai 2015.

ü Pistes d'amélioration à investiguer

- Il serait intéressant que le projet ATL devienne à travers les articles du code de qualité le point de départ de réflexion du COPA
- Voir avec l'AP et le PO la possibilité d'engager plus de personnel mais au risque que les garderies ne soient plus payables financièrement par les parents ?
- Pour les remplacements, constituer une équipe de réserve et réfléchir en équipe comment permuter des accueillants et les diriger vers d'autres postes afin d'assurer un accueil de qualité plus constant.

Comme pour les sections 1 et 2, et dans le but de réaliser ces actions, l'équipe ATL se fixera des objectifs découlant de l'article 16. De là découleront des actions concrètes et planifiées. Pour rappel ces objectifs de travail et les actions à mettre en place seront discutés lors des réunions d'équipe du lundi matin toutes les deux semaines.